

# Plan d'action de développement durable

2021

> 2022



---

Une année de transition

---



Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2021

ISBN : (En ligne)

Le présent plan d'action s'applique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Introduction	4
	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	5
	Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	9
	Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	11
	Améliorer par la prévention la santé de la population	12
	Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	13
	Annexe 1 - Orientations et objectifs gouvernementaux retenus par l'Autorité	14
	Annexe 2 - Sommaire des actions et des indicateurs correspondant aux objectifs retenus par l'Autorité	15
	Annexe 3 - Objectifs gouvernementaux non retenus	16

---

## INTRODUCTION

---

Dans l'attente de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable (la « SGDD ») prévue pour 2022, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MELCC ») a mandaté les ministères et organismes de se doter d'un plan d'action transitoire pour l'exercice 2021-2022. Ce plan d'action de développement durable (le « PADD ») s'inscrit dans la continuité de l'actuelle SGDD et vise à poursuivre les engagements qui avaient déjà été pris, à adopter ceux jugés prioritaires par le gouvernement pour cette année de transition ainsi qu'à proposer des engagements à l'égard desquels l'organisation a un pouvoir important et qui sont en lien avec des activités jugées incontournables par la SGDD 2015-2020.

Dans ce plan, comme dans les précédents, l'Autorité place le développement durable au cœur de ses préoccupations. La tendance mondiale pour une relance économique plus verte et une meilleure compréhension des risques liés aux changements climatiques exige que l'Autorité, en tant qu'organisme public assujéti à la *Loi sur le développement durable* (la « LDD ») et régulateur intégré des marchés financiers, consacre plus particulièrement son attention et ses efforts à ces questions. Ce faisant, conformément à sa mission et pour mieux contribuer à la transition du Québec vers une société plus verte, innovante et responsable, plusieurs des engagements de ce plan sont orientés vers la finance durable.

L'Autorité est fière de présenter son PADD 2021-2022. Ce plan, qui réitère l'engagement de l'Autorité envers la SGDD, est également l'occasion de réaffirmer l'importance que l'organisation accorde aux valeurs de protection de l'environnement, d'équité sociale, de saine gouvernance et de prospérité économique.



# RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

## Mobilité durable

Dans un contexte urbain, la mobilité durable se définit comme la capacité, pour les personnes de toutes conditions, à se déplacer de façon sécuritaire, efficace et équitable par un grand choix de moyens accordant la priorité aux modes de déplacement qui favorisent le dynamisme économique, sont socialement responsables et sont les plus respectueux de l'environnement.

La pandémie et la transition vers un mode de travail hybride auront certainement une incidence sur la consommation d'espace de bureau et les déplacements des membres de son personnel au cours de la prochaine année et de celles à venir. Il importe pour l'organisation de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable au sein de son personnel.

### Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



### Objectif organisationnel

- 1 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel

### Action

- 1 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel

### Indicateur

Nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation offertes aux membres du personnel

## Prise en compte des principes de développement durable

La LDD et la SGDD invitent les ministères, organismes et entreprises du gouvernement à adopter des pratiques de gestion et à réaliser des actions qui intègrent le développement durable dans les activités gouvernementales.

Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions sociales, économiques et environnementales des activités de développement. La LDD prévoit l'intégration de principes de développement durable dans les réflexions et actions des ministères et organisations assujettis en privilégiant les actions structurantes, soit celles dont les effets sont majeurs et qui influent sur d'autres actions.

L'Autorité entend poursuivre les travaux visant à définir une approche concertée et une structure de gouvernance qui intègre l'évaluation de la durabilité de ses actions, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

### Objectif gouvernemental

**1.2** Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics



### Objectif organisationnel

**2** Favoriser la durabilité des actions structurantes de l'organisation

### Action

**2** Établir un plan d'action visant à optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable des actions structurantes de l'organisation

### Indicateur

Produire un plan d'action visant à optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable des actions structurantes de l'organisation

## Connaissances et compétences en matière de développement et de finance durables

Depuis 2008, l'Autorité s'active à favoriser le partage des savoirs, des expériences et des compétences en matière de développement durable pour faciliter l'adhésion à ses valeurs et principes.

À cette fin, l'Autorité a mis sur pied un comité de développement durable, dont les assises ont été consolidées en 2020. Entre autres mandats, le comité de développement durable contribuera à la promotion de la démarche de l'Autorité en matière de développement durable et maximisera les efforts de développement des connaissances et des compétences sur le sujet auprès des membres de son personnel. En tant que régulateur intégré des marchés financiers et conformément à sa mission, l'Autorité mettra un accent particulier sur le développement du savoir en matière de finance durable.

### Objectif gouvernemental

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique



### Objectif organisationnel

- 3 Favoriser le développement des connaissances et des compétences des membres du personnel en matière de développement et de finance durables

### Action

- 3 Actualiser les connaissances et les compétences des membres du personnel en matière de développement et de finance durables

### Indicateurs

- Ajouter une rubrique sur la finance durable sur l'intranet de l'organisation
- Organiser des activités de formation (présentations, causeries) à l'attention des membres du personnel sur les thèmes du développement et de la finance durables

## Coopération nationale et internationale

La pandémie a démontré à quel point une collaboration étroite entre les régulateurs au Canada et à l'international est essentielle pour assurer la stabilité et l'efficacité des marchés, et protéger les investisseurs et autres consommateurs de produits et services financiers.

L'Autorité entend maximiser ses opportunités de coopération auprès des autres régulateurs et partenaires nationaux et internationaux, afin de développer de meilleures pratiques et de favoriser l'adoption de principes d'encadrement harmonisés pour faire face à l'impact potentiel des changements climatiques sur le système financier et renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble des activités et décisions financières.

### Objectif gouvernemental

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie



### Objectif organisationnel

- 4 S'investir dans des initiatives qui visent l'élaboration des principes internationaux en matière de finance durable

### Action

- 4 Participer aux travaux de comités nationaux et internationaux

### Indicateurs

- Participer à l'élaboration des positionnements et des documents de consultation publiés par les organisations nationales et internationales en matière de finance durable
- Établir des canaux de communication avec d'autres acteurs du secteur financier du Québec dans l'objectif de mener des actions en matière de finance durable





# DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE

## Stratégie finance durable

Le Plan stratégique 2021-2025 de l'organisation donne la priorité à l'exercice d'un leadership de réflexion et d'action sur les enjeux actuels et émergents, notamment en matière de finance durable. La mise en œuvre d'une stratégie de finance durable permettra notamment à l'Autorité, en tant que régulateur intégré, de concerter les efforts déployés au sein de l'organisation sur l'impact des changements climatiques sur le secteur financier ainsi que sur le plan de l'intégration des enjeux ESG dans les activités des assujettis et les décisions des investisseurs et des consommateurs.

### Objectif gouvernemental

**2.3** Favoriser l'investissement et le soutien responsables pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable



### Objectif organisationnel

**5** Doter l'Autorité d'une stratégie organisationnelle transversale en matière de finance durable

### Action

**5** Déployer la Stratégie finance durable de l'Autorité

### Indicateur

Adoption de la Stratégie ainsi que des chartes et des plans d'action qui y sont rattachés

## Investissement responsable

Sur le plan macroéconomique, la pandémie a révélé de manière claire la fragilité d'une économie mondiale interdépendante face aux risques biologiques et environnementaux. En réaction à ces risques et aux enjeux qu'ils soulèvent, les consommateurs ont exprimé de nouvelles attentes, entraînant le secteur financier à bonifier son offre de produits et services. Ainsi, une meilleure compréhension des risques liés aux changements climatiques et la considération des enjeux ESG sont de plus en plus devenues la norme, tant pour les investisseurs que pour les institutions financières, les émetteurs et les gestionnaires d'actifs. Cette tendance mondiale exige que l'Autorité, en tant que régulateur intégré, puisse outiller les consommateurs de produits et services financiers pour leur permettre de bien évaluer les risques et les opportunités qui émergent de la transition vers une économie plus verte.

### Objectif gouvernemental

**2.5** Aider les consommateurs à faire des choix responsables



### Objectif organisationnel

**6** Outiller les consommateurs de produits et services financiers en matière d'investissement responsable

### Action

**6** Offrir aux consommateurs l'information factuelle la plus à jour possible pour les outiller en matière d'investissement responsable

### Indicateur

Actualiser le contenu informatif du site Internet de l'Autorité en matière d'investissement responsable



# FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

## Appui aux activités des associations de consommateurs et d'économie familiale

À la suite de l'abolition du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance et des sources de financement qui lui étaient dévolues, l'Autorité a mis sur pied en 2019 un programme de partenariats stratégiques en éducation financière, sensibilisation et recherche. Dans le cadre de ce programme, l'Autorité continue de prioriser l'éducation financière, qui demeure au cœur de sa mission, et d'investir dans le développement de campagnes de sensibilisation sociétales destinées au grand public ainsi que dans l'amélioration de la littératie financière au Québec, notamment par la conception et la diffusion de programmes éducatifs.

En 2021-2022, en plus de fournir un soutien financier aux associations de consommateurs et d'économie familiale, l'Autorité continuera de contribuer à la littératie financière des personnes vulnérables en offrant notamment des webinaires sur la prévention de la fraude à des personnes âgées et en poursuivant le développement de son offre de contenu éducatif adapté à la situation des personnes autistes.

### Objectif gouvernemental

- 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités



### Objectif organisationnel

- 7 Renforcer l'appui offert par l'Autorité aux activités des associations de consommateurs et d'économie familiale

### Action

- 7 Contribuer au développement de la littératie financière des personnes vulnérables

### Indicateurs

- Fournir un appui financier aux associations de consommateurs et d'économie familiale
- Offrir du contenu d'éducation financière adapté à la situation des personnes vulnérables



# AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

## Maintien des activités en santé physique et psychologique

Le programme Santé et mieux-être est l'un des moyens privilégiés de l'organisation pour valoriser l'adoption ou le maintien d'un mode de vie sain et actif parmi les membres de son personnel.

L'année financière 2020-2021 a été marquée par une rapide mise en place du télétravail dans un nombre important d'organisations. À ce titre, l'Autorité, en plus de voir à ce que les membres de son personnel disposent d'outils technologiques leur permettant d'assurer une pleine prestation de travail, a agi de manière proactive en mettant à la disposition de son personnel, par l'entremise du programme Santé et mieux-être, une panoplie d'outils et d'activités visant à maintenir une bonne santé physique et psychologique.

L'Autorité entend poursuivre et bonifier son offre d'outils et d'activités pour l'année 2021-2022, en veillant à ce que ceux-ci soient adaptés au contexte de télétravail qui se poursuit.

### Objectif gouvernemental

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie



### Objectif organisationnel

8 Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel, notamment en contexte de télétravail

### Action

8 Offrir des moyens permettant de maintenir ou d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel

### Indicateurs

- Pourcentage des membres du personnel ayant participé aux programmes et activités offerts par l'entremise du programme Santé et mieux-être
- Pourcentage des programmes et activités adaptés au contexte de télétravail



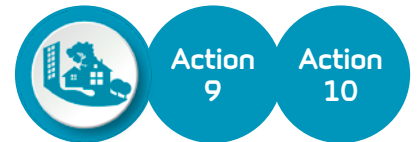
# ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

## Prise en compte et mitigation des risques

L'impact des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les populations est un enjeu important qui touche l'ensemble de la planète. Pour y faire face, les institutions financières canadiennes et québécoises cherchent à adapter leurs modèles, leurs investissements et leurs produits pour mieux tenir compte de cet enjeu émergent. De son côté, l'Autorité entend examiner la nécessité de compléter l'encadrement prudentiel en matière de saine gouvernance et de gestion des risques liés aux changements climatiques en participant plus activement aux réflexions sur la question aux niveaux national et international et aider à la prise en compte de leurs impacts sur les institutions financières qu'elle encadre.

### Objectif gouvernemental

- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels



### Objectif organisationnel

- 9 Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques et les tremblements de terre

### Actions

- 9 Promouvoir les meilleures pratiques de mitigation des risques associés aux changements climatiques
- 10 Promouvoir les meilleures pratiques de mitigation des risques posés par les sinistres naturels

### Indicateurs

- Sonder les institutions financières québécoises pour évaluer leur degré de maturité quant à la gestion des risques liés aux changements climatiques
- Mettre en place un comité consultatif sur les risques associés aux tremblements de terre

# ANNEXE 1 - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX RETENUS PAR L'AUTORITÉ

Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels		
1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	1	Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel	2 Favoriser la durabilité des actions structurantes de l'organisation
	1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	3	Favoriser le développement des connaissances et des compétences des membres du personnel en matière de développement et de finance durables	4 S'investir dans des initiatives qui visent l'élaboration des principes internationaux en matière de finance durable
2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien responsables pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	5	Doter l'Autorité d'une stratégie organisationnelle transversale en matière de finance durable	
	2.5 – Favoriser l'investissement et le soutien responsables pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	6	Outiller les consommateurs de produits et services financiers en matière d'investissement responsable	
4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.2 – Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	7	Renforcer l'appui offert par l'Autorité aux activités des associations de consommateurs et d'économie familiale	
5 Améliorer par la prévention la santé de la population	5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	8	Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel, notamment en contexte de télétravail	
6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.4 – Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	9	Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques et les tremblements de terre	

## ANNEXE 2 - SOMMAIRE DES ACTIONS ET DES INDICATEURS CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS RETENUS PAR L'AUTORITÉ

Objectifs organisationnels		Actions		Indicateurs
1	Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel	1	Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des membres du personnel	Nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation offertes aux membres du personnel
2	Favoriser la durabilité des actions structurantes de l'organisation	2	Établir un plan d'action visant à optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable des actions structurantes de l'organisation	Produire un plan d'action visant à optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable des actions structurantes de l'organisation
3	Favoriser le développement des connaissances et des compétences des membres du personnel en matière de développement et de finance durables	3	Actualiser les connaissances et les compétences des membres du personnel en matière de développement et de finance durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter une rubrique sur la finance durable sur l'intranet de l'organisation</li> <li>Organiser des activités de formation (présentations, causeries) à l'attention des membres du personnel sur les thèmes du développement et de la finance durables</li> </ul>
4	S'investir dans des initiatives qui visent l'élaboration des principes internationaux en matière de finance durable	4	Participer aux travaux de comités nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à l'élaboration des positionnements et des documents de consultation publiés par les organisations nationales et internationales en matière de finance durable</li> <li>Établir des canaux de communication avec d'autres acteurs du secteur financier du Québec dans l'objectif de mener des actions en matière de finance durable</li> </ul>
5	Doter l'Autorité d'une stratégie organisationnelle transversale en matière de finance durable	5	Déployer la Stratégie finance durable de l'Autorité	Adoption de la Stratégie ainsi que des chartes et des plans d'action qui y sont rattachés
6	Outiller les consommateurs de produits et services financiers en matière d'investissement responsable	6	Offrir aux consommateurs l'information factuelle la plus à jour possible pour les outiller en matière d'investissement responsable	Actualiser le contenu informatif du site Internet de l'Autorité en matière d'investissement responsable
7	Renforcer l'appui offert par l'Autorité aux activités des associations de consommateurs et d'économie familiale	7	Contribuer au développement de la littératie financière des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui financier aux associations de consommateurs et d'économie familiale</li> <li>Offrir du contenu d'éducation financière adapté à la situation des personnes vulnérables</li> </ul>
8	Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel, notamment en contexte de télétravail	8	Offrir des moyens permettant de maintenir ou d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des membres du personnel ayant participé aux programmes et activités offerts par l'entremise du programme Santé et mieux-être</li> <li>Pourcentage des programmes et activités adaptés au contexte de télétravail</li> </ul>
9	Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques et les tremblements de terre	9	Promouvoir les meilleures pratiques de mitigation des risques associés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sonder les institutions financières québécoises pour évaluer leur degré de maturité quant à la gestion des risques liés aux changements climatiques</li> </ul>
		10	Promouvoir les meilleures pratiques de mitigation des risques posés par les sinistres naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un comité consultatif sur les risques associés aux tremblements de terre</li> </ul>

## ANNEXE 3 - OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Les responsabilités confiées à l'Autorité relativement à sa mission, le contexte vécu par la pandémie de COVID-19 ainsi que le caractère transitoire du présent plan d'action ne permettent pas à l'organisation de contribuer de manière significative à ces objectifs gouvernementaux de développement durable dans son Plan d'action de développement durable 2021-2022.

### Objectifs non retenus

1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir la dynamisme économique et social des territoires
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES